

Garantie HAGS sur la gamme sport et fitness

- **Garantie a vie** – couvre les défaillances dues à un défaut de fabrication des composants en acier pour les structures multisport Arena.
- **Garantie 20 ans** - couvre les défaillances dues à un défaut de fabrication des composants en acier pour les agrès fitness.
- **Garantie 10 ans** - couvre les défaillances dues à un défaut de fabrication des composants en acier pour les parties mobiles et démontables de la gamme fitness, ainsi que les défaillances dues à un défaut de fabrication des composants en acier pour les structures multisport Arena Duo.
- **Garantie 5 ans** - couvre les défaillances dues à un défaut de fabrication des composants en plastique, panneaux et la corrosion de composants en acier thermolaqué.
- **Garantie 1 an** - couvre les défaillances dues à un défaut de fabrication des parties mobiles, y compris celles en caoutchouc (par exemples les roues et tampons)

La garantie HAGS ne couvre pas:

- Les marques d'usure naturelle causées par un usage prévu, tels que la corrosion du revêtement, les rayures, bosses, éraflures et décolorations.
- Les dégâts provoqués par une utilisation abusive ou négligente, ainsi que le vandalisme.
- Les dégâts provoqués par des intempéries imprévisibles telles que des désastres naturels.
- Les dégâts provoqués par l'installation d'une structure HAGS avec des produits non approuvés par HAGS.
- La garantie est invalide si l'acheteur n'a pas appliqué les procédures d'inspection et entretien préconisées par nos guides (disponibles sur le site internet ou sur requête). Ces procédures doivent être respectées tout au long du cycle de vie du produit.
- La garantie est invalide si le produit n'a pas été assemblé selon les instructions fournies par HAGS.
- La garantie ne couvre pas la corrosion suite à une exposition directe à l'eau de mer. Si l'équipement est installé à moins de 200 mètres de la côte, la durée de la garantie est divisée par deux.
- La garantie est invalide si l'acheteur ne lance pas la procédure de réclamation dans les délais attribués.
- La garantie est invalide si l'acheteur ne suit pas les instructions relatives à la sécurité et les alertes produits communiquées par HAGS ou un distributeur agréé.

Conditions de garanties et procédures de réclamations

L'acheteur doit envoyer la réclamation soit par mail claim@hags.com, par courrier à l'adresse suivante : HAGS Aneby AB, Grännavägen 7, SE 578 33 Aneby, ou à travers un distributeur agréé, dans un délai de 3 mois à partir du moment où la défaillance a été constatée. L'acheteur doit joindre à l'avis de réclamation la facture originale ou le certificat de garantie. Nous pouvons également être amenés à réclamer une copie des rapports d'inspection et entretien. HAGS se réserve également le droit de réclamer les composants défectueux ou non conformes.

Si un produit s'avère défectueux ou non conforme suite à un usage normal, HAGS réparera ou remplacera le dit produit dans un délai raisonnable et sans coût supplémentaire pour l'acheteur.

La garantie HAGS ne couvre pas les frais de main d'œuvre induit par le remplacement de composants défectueux ou non conformes.

Si des couleurs ou produits spécifiques ne sont plus vendus, HAGS proposera un choix de couleurs ou produits équivalents pour remplacer les parties ou produits sous garantie.

Toute période de garantie commence à partir de la date indiquée sur la facture. Les parties réparées ou remplacées sont garanties seulement pour le reste de la période de garantie originale. Toute garantie bénéficie seulement à l'acheteur des produits ou son représentant agréé et n'est en aucun cas transférable.

Ces garanties couvrent uniquement les produits installés en conformité avec les instructions d'installation HAGS, et entretenues en conformité avec les instructions d'entretien HAGS.

Tout litige ou réclamation concernant ces clauses de garantie seront réglés par arbitrage exécutoire dans le lieu déterminé par HAGS.